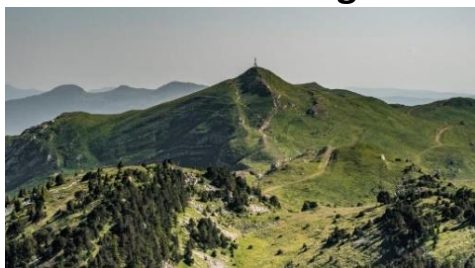


## *Séjour en Gîte dans le massif du JURA*

**Du Jeudi 8 au Dimanche 11 Mai 2025**

Niveau Bon marcheur 3-4/5 (6-7h de marche /jour)

**Crêt de la neige**



**Les cascades de Flumen**



**Colomby de Gex**



**Les Roches D'Orvaz**



### **DESCRIPTIF**

Séjour de 4 Jours : du Jeudi 8 Mai au Dimanche 11 Mai 2025  
(Départ en covoiturage le mercredi 7 mai début d'après-midi)

Groupe de 13 personnes. Transport en covoiturage non inclus.

Trajet : BEYNES / Septmoncel Les Molunes : 513km – 5h45 par l'Autoroute A6+A36+N5

Nous logerons dans un gîte par chambre de 2 ou 3 maximum.

Chacun participera en fonction de ses talents pour gérer l'intendance et les repas.

Au programme 4 Randonnées en étoile pour découvrir ou redécouvrir le parc National du Jura.

## **PROGRAMME :**

Mercredi 7 mai 2025 : Voyage et installation au gîte  
Dîner au gîte.

Jeudi 8 mai 2025 : Le Colomby de Gex  
Randonnée : 19 kms, 1100 m D+, IBP 113 ; 7h hors pauses  
Départ à 8h, Transfert en covoiturage au point de départ.  
Dîner au gîte.

Vendredi 9 mai 2025 : Les Roches D'Orvaz  
Randonnée : 21 kms, 950m D+, IBP 98 ; 7h hors pauses.  
Départ à 8h, Transfert en covoiturage au point de départ.  
Dîner au gîte.

Samedi 10 mai 2025 : Le Crêt de la neige par le Reculet  
Randonnée : 16 kms, 1000m D+, IBP 97 ; 6h hors pauses  
Départ à 9h, Transfert en covoiturage au point de départ  
Dîner au gîte.

Dimanche 11 mai 2025 : Les cascades de Flumen  
Randonnée : 11kms, 900m D+, IBP 93 ; 5h hors pauses  
Départ à 9h avec les chambres libérées et voitures chargées. Transfert en covoiturage au point de départ.  
Fin randonnée vers 15h.

Retour vers Beynes

Nota : Le programme est donné à titre indicatif. Des impondérables sont toujours possibles et des situations indépendantes de notre volonté peuvent en modifier le déroulement (météo, niveau des participants...). Les itinéraires peuvent être modifiés notamment en fonction de la météo ou si la sécurité du groupe le nécessite.

## **HEBERGEMENT :**

Gîte à proximité de Septmoncel  
Gîte situé dans les hautes-combes du Jura avec vue sur la Dôle  
Salon, salle à manger, cuisine, cheminée, poêle à bois, 6 chambres sur 2 niveaux  
Chambres 2-3 personnes (Draps fournis, **serviettes de toilettes non fournies**).  
Sanitaires partagés, 3 salles de bain à disposition.

## **ORGANISATION :**

Une réunion sera prévue quelques semaines avant le départ pour répondre à vos questions et organiser le covoiturage (départ, constitution des voitures...)  
Nous en profiterons également pour établir les menus et s'organiser au niveau de l'intendance et la cuisine (supermarchés, fromagerie dans un rayon de 10kms). Chaque participant participera à la vie matérielle du séjour selon ses compétences.  
Une liste des affaires à emporter vous sera également communiquée.

## **COUT DU SEJOUR :**

Le coût du séjour, en pension complète (4 nuits) est fixé à :

- 350 € par personne
- Une plus-value sera demandée si moins de 10 personnes.

### **Ce prix comprend :**

- La pension, du dîner du 1er jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées par un animateur qualifié Montagne du club Balade et Randonnée de Beynes

### **Ne sont pas compris :**

- Les boissons et dépenses personnelles.
- Les transports en covoiturage : Trajets A/R et les déplacements sur place.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

## **INSCRIPTION :**

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15/12/2024 aux adhérents du club Balade et Randonnée, titulaires de la licence FFRP 2024-2025.

En fonction du nombre de participants, la décision sera prise de confirmer, modifier ou annuler le séjour. En cas d'annulation par le club, les sommes versées seront intégralement remboursées.

## **PAIEMENTS :**

Acompte de 150 € à l'inscription. Date limite 15/12/2024.

Solde du séjour en fonction du nombre de participants avant le 01/03/2025.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer.

## **FRAIS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

- Annulation faite avant le 01/03/2025 : retenue de 50€.
- Annulation entre le 15/03/2025 et 15/04/2025 : Retenue de 50% du montant total du séjour.
- Annulation après le 15/04/2025 : Retenue de 75% du montant total du séjour.